

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT
DE LA COMMUNICATION
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

INTEGRAL DU COMITE DU 14 OCTOBRE 2010

L'an deux mille dix, le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication, dûment convoqué par le Président, le 6 octobre 2010, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Noël AMADEI**, Président du Syndicat Intercommunal.

Présents

AIGREMONT	: Madame Françoise DOZE, Maire Adjoint Monsieur Gérard BEAURAIN, Maire Adjoint
ANDRESY	: Monsieur Denis FAIST, Maire Adjoint Madame Virginie MUNERET, Maire Adjoint Monsieur Arnaud PINOY, Conseiller Municipal
AUBERGENVILLE	: Madame Sylvia PADIOU, Maire Adjoint
BOUGIVAL	: Madame Marie-José ROSSET, Conseillère Municipale Monsieur Jean-Marie CLERMONT, Maire Adjoint
CHAMBOURCY	: Madame Caroline DOUCET, Maire Adjoint Madame Pascale BARON, Maire Adjoint
CHATOU	: Madame Alix MARTIAL, Conseillère Municipale
CROISSY-SUR-SEINE	: Monsieur Etienne CATTIER, Conseiller Municipal
FOURQUEUX	: Monsieur Laurent SIBILLE, Maire Adjoint
L'ETANG-LA-VILLE	: Monsieur Laurent HOMONT, Conseiller Municipal Madame Aude PAGNIEZ, Conseillère Municipale
LE MESNIL-LE-ROI	: Madame Nadia FAUVEL, Maire Adjoint Madame Annick BRIZAY, Conseillère Municipale
LE PECQ	: Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint
LE PORT-MARLY	: Madame Mireille TEMPEZ, Maire Adjoint
LE VESINET	: Monsieur Abel VINTRAUD, Maire Adjoint Monsieur Guillaume de CHAMBORANT, Conseiller Municipal
LES ALLUETS-LE-ROI	: Monsieur Germain RENAULT, Conseiller Municipal Monsieur Maxime ROUSSEAU, Conseiller Municipal
LOUVECIENNES	: Madame Caroline de BAILLIENCOURT, Maire Adjoint
MAISONS-LAFFITTE	: Madame Angèle DUPONCHEL, Maire Adjoint
MAREIL-MARLY	: Monsieur Jean BOLARD, Conseiller Municipal
MARLY-LE-ROI	: Madame Mary-Sol BOYER, Maire Adjoint Monsieur Laurent RIBAUT, Maire Adjoint
MORAINVILLIERS	: Monsieur Thierry HEDAN, Conseiller Municipal
ORGEVAL	: Monsieur Jean-Michel SCHMIDT, Conseiller Municipal Madame Patricia CHARTIER, Maire Adjoint
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	: Monsieur Pascal FAVREAU, Conseiller Municipal
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	: Monsieur Gérard ROUSSET, Conseiller Municipal Monsieur Martial LELEU

- TRIEL-SUR-SEINE** : Madame Valérie BETTINGER, Maire Adjoint
Madame Manuela MARIE, Maire Adjoint
- VERNOUILLET** : Monsieur Michaël CINALLI, Maire Adjoint
Monsieur Jean-Marc BOMPARD, Conseiller Municipal
- VILLENES-SUR-SEINE** : Monsieur Alain DANSCOINE, Maire Adjoint

Procurations

- AUBERGENVILLE** : Monsieur Guy ESCRINIER à
Madame Sylvia PADIOU, Maire adjoint
- LE PECQ** : Monsieur Alain GOURNAC à
Monsieur Jean-Noël AMADEI, Maire Adjoint
- MAISONS-LAFFITTE** : Madame Janick GEHIN à
Madame Angèle DUPONCHEL, Maire Adjoint
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** : Monsieur Emmanuel LAMY à
Monsieur Pascal FAVREAU, Conseiller Municipal

Absents Excusés

- AUBERGENVILLE** : Monsieur Guy ESCRINIER, Conseiller Municipal
- CARRIERES-SOUS-POISSY** : Monsieur Eddie AIT, Maire
- CHAPET** : Monsieur Gérard MOURDON, Conseiller Municipal
Monsieur Nicolas LABORDE, Conseiller Municipal
Monsieur Daniel MOLINA, Conseiller Municipal
- CHATOU** : Madame Véronique CHANTEGRELET, Conseillère Municipale
- FOURQUEUX** : Monsieur Daniel LEVEL, Maire
Madame Odile VERNET, Maire Adjoint
- LE PECQ** : Monsieur Alain GOURNAC, Sénateur-Maire
Madame Régine RAYNARD, Conseillère Municipale
- LOUVECIENNES** : Monsieur Jean-François VAQUIERI, Conseiller Municipal
- MAISONS-LAFFITTE** : Madame Janick GEHIN, Conseillère Municipale
Madame Nicole COIFFARD
- MEDAN** : Madame Françoise de RUYTER
- MEULAN** : Madame Patricia BIZIEN-LEGAY, Maire Adjoint
Monsieur David COLLET, Conseiller Municipal
- ORGEVAL** : Madame Geneviève KOLODKINE, Maire Adjoint
- POISSY** : Madame Marie-Noëlle BAS, Conseillère Municipale
Madame Nicole SKAJENNIKOFF, Conseillère Municipale
- SAINT-GERMAIN-EN-LAYE** : Monsieur Emmanuel LAMY, Maire
Monsieur Vincent PERRAULT, Conseiller Municipal
Madame Isabelle RICHARD, Maire Adjoint
- VERNEUIL-SUR-SEINE** : Monsieur Christian HOISNARD, Conseiller Municipal

Communes non représentées

- ACHERES
BOUAFLE
CARRIERES-SOUS-POISSY
CHANTELOUP-LES-VIGNES
CHAPET
MEDAN
MEULAN
POISSY
VERNEUIL-SUR-SEINE

Nombre de communes	:	34
Quorum	:	35
Délégués présents	:	39
Délégués comptant pour le quorum	:	38
Procurations	:	4
Procurations comptant pour le vote	:	4
Nombre de votants	:	42

27 votants pour le Budget Supplémentaire
(dont 2 procurations)

REUNION DU 14 OCTOBRE 2010

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18 heures 30 minutes et rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Procès-verbal du Comité du 7 juin 2010
- Avenant n°2 à la convention signée avec Yvelines 1^{ère}
- Approbation de la grille des programmes de la chaîne Yvelines 1^{ère} pour la saison 2010-2011
- Etude sur les orientations particulières d'aménagement numérique
- Budget Supplémentaire 2010
- Demande de retrait du Syndicat de la commune de Morainvilliers
- Demande de retrait du Syndicat de la commune de Chanteloup-les-Vignes
- Remplacement d'un membre du Bureau

- Questions Diverses
 - Présentation du futur STDAN dans le cadre du projet Yvelines Numérique par Monsieur BRACONNIER, Responsable de la Mission de Développement Numérique du Territoire au Conseil Général des Yvelines.

Sur proposition du Président, Monsieur BOLARD est désigné comme secrétaire de séance.

Présentation de Monsieur BRACONNIER :

Monsieur AMADEI : Tout d'abord, Monsieur BRACONNIER, qui vient du Conseil Général, doit nous présenter le plan « Haut Débit 78 » donc nous avons le choix, soit le laisser tel que prévu à l'ordre du jour, c'est-à-dire le faire en « questions diverses » à la fin comme il est d'usage, soit le faire de suite de façon à ce qu'il puisse être libéré ensuite. Qu'en pensez-vous ?

Les membres du Comité ayant donné leur accord, le Président donne la parole à Monsieur BRACONNIER.

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : Bonjour. Je suis responsable du développement numérique au sein du Conseil Général des Yvelines. Donc peut-être avant de faire défiler ma présentation, un rappel sur l'action du département depuis 2002 suite à un certain nombre de plaintes d'entreprises sur le département. Entreprises qui n'avaient pas les débits ou les réseaux de télécommunications auxquelles elles pouvaient s'attendre sur notre territoire. Le département a décidé de prendre en charge les développements numériques du département.

Donc après 2 ans d'études, ça a débouché en 2004 sur une politique d'aménagement votée par l'assemblée départementale. Politique qui devait se dérouler en plusieurs étapes. La première étape de cette politique, s'est soldée par l'attribution d'une délégation de service public, attribuée au groupe Effage pour la construction d'un réseau de fibre optique sur la partie la plus dense de notre territoire, c'est-à-dire essentiellement les communes situées à l'Est du territoire donc sur un axe qui en gros allait de Poissy, passait par Saint-Germain et au Sud allait jusqu'à Saint-Rémy-lès-Chevreuse en passant par la Ville nouvelle Vélizy et Versailles.

Donc ce réseau a été fini d'être construit en 2010 et à la fin de cette construction nous avons décidé de passer à la 3^{ème} étape qui était d'amener le réseau sur les secteurs un peu plus excentrés du territoire et ça donnait donc une 2^{ème} délégation de service public qui était signée fin 2009. Cette 2^{ème} délégation de service public a été à nouveau signée avec le groupe Effage. Les travaux sont actuellement en cours et devraient s'achever fin 2011. Cette 2^{ème} délégation de service public a toujours pour objectif de poser de la fibre optique sur notre territoire, donc là sur la vallée de la Seine, sur la boucle de Seine, dans le sud des Yvelines en particulier mais entre 2004 où la politique du département était élaborée et puis 2010, il y a eu beaucoup d'avancées à

la fois réglementaires et technologiques. Il y a aussi beaucoup de demandes qui ont émergées à la fois des particuliers et des entreprises de part, je dirais, l'adoption très rapide des nouvelles technologies, ce qui fait qu'on a un peu fait évoluer notre politique, et l'on a notamment décidé lors de cette 2^{ème} étape d'aller câbler toutes les zones d'activités du département et d'amener la fibre optique à la porte de chacune des entreprises qui étaient présentes dans les zones d'activités.

Et donc maintenant nous réfléchissons à notre 3^{ème} étape qui était : « comment apporter le très haut débit aux usagers ». Il se trouve que cette réflexion aujourd'hui vient se confronter un petit peu à une réflexion qui est nationale et donc on rentre là dans des éléments que l'on ne maîtrise plus trop et qui sont à la fois des éléments financiers, notamment à travers le grand emprunt, avec un fond d'aménagement numérique du territoire qui va être créé par l'Etat et ensuite un certain nombre de réglementations qui aujourd'hui restreignent les interventions des collectivités et surtout contraignent ses interventions à l'adoption d'un schéma directeur d'aménagement numérique donc départemental et lui-même soumis à un schéma de cohérence régionale, donc c'est un petit peu ce que je vais vous présenter avec derrière peut-être quelques enjeux financiers pour que vous compreniez ce que l'on peut nous attendre dans les mois et les années qui viennent. Je pense que le Syndicat peut être un des acteurs de cette réflexion sur le management numérique du territoire.

Voilà, donc quelques éléments qui sont nationaux. En fait l'Etat a décomposé la France en plusieurs zones : zone dense, zone moyennement dense, zone peu dense, pour indiquer de quelle manière l'on devait aménager numériquement notre territoire.

Les zones denses sont des zones aujourd'hui plutôt avec de l'habitat urbain, les zones moyennement denses on va dire qu'on est sur des communes de taille moyenne et les zones peu denses ça veut dire que l'on est vraiment sur des secteurs ruraux.

Sur le département ont été considérés en zone dense par voix de l'Etat et l'ARSSEP qui est l'autorité de régulation, 7 communes que j'ai citées là. Alors on peut être surpris parce-que l'on ne retrouve pas forcément les plus grosses communes du département, donc il y a un certain nombre de critères qui ont été pris en compte pour décider si c'était des zones denses ou non notamment en termes de typologie d'habitat mais ils ont aussi regardé aujourd'hui le nombre d'abonnés aux services internet et donc en faite derrière cette notion de zone dense il y a aussi une notion on va dire d'appétence ou de potentiel commercial pour les opérateurs.

Et donc sur ces 7 communes qui aujourd'hui ont été définies par l'Etat, il est demandé, enfin on accepte que des opérateurs aillent déployer chacun leur fibre optique dans chaque appartement. Donc aujourd'hui on peut voir comme ça sur Fontenay-le-Fleury

3 opérateurs venir amener une fibre optique dans chaque appartement des habitants. Depuis cet été, l'Etat a aussi lancé un appel à la déclaration d'intention des investissements des opérateurs, c'est-à-dire que l'Etat a demandé aux opérateurs outre ces zones qu'il avait lui-même définies, quelles seraient les autres zones dans lesquelles les opérateurs seraient prêts à investir pour déployer de la fibre optique en fonds propres.

Les opérateurs ont jusqu'à janvier 2011 pour indiquer leur plan de déploiement, donc ce sont des communes sur le département qui sont bien défendues en dehors des 7 déjà précisées. Donc chaque opérateur prépare aujourd'hui ses petits plans. On a eu déjà des retours de notamment Orange et France Télécoms qui, lui, aurait une quarantaine de communes qu'il aurait ciblé sur le département.

Donc les opérateurs bénéficieraient dans ce cadre d'un milliard d'euros sous forme de prêt, un milliard qui sont issus en fait du grand emprunt.

Alors ensuite il y a les zones moyennement denses, les zones urbaines ou semi-urbaines, des zones qui à priori n'intéresseraient pas les opérateurs. L'Etat accepte que les collectivités interviennent sur ces secteurs. Par contre les modèles d'intervention ne sont pas encore bien définis, l'Etat a lancé un appel à projet pilote en disant aux collectivités de montrer comment elles peuvent réaliser par petites expériences du FTTH dans les zones peu denses et à partir de là l'Etat se fera une opinion sur les projets qu'il pourrait financer.

Il y aura 4 projets qui seront retenus. Ces projets devront se déployer à partir de la fin de l'année puisqu'à partir de juin 2011, l'Etat va lancer un appel à projet auprès des collectivités pour savoir quelles sont les collectivités qui voudraient déployer des réseaux fibre optique jusqu'à l'habitant sur leur territoire et à ce titre les collectivités pourraient bénéficier de 750 millions d'euros qui proviennent du grand emprunt. Par la suite les collectivités qui voudront investir pourront bénéficier du fond d'aménagement numérique du territoire. Il y a des sommes qui sont avancées par contre on ne sait pas exactement le montant de ce fond, on ne sait pas combien de temps il va durer, on ne sait toujours pas comment il va être alimenté. Aujourd'hui y'a un sénateur qui s'appelle le sénateur MAUREY qui va réfléchir et faire des propositions pour augmenter ce fond. Donc ces interventions des collectivités, soit elles interviennent sur les moyens purement des fonds publics mais éventuellement les opérateurs peuvent aussi venir en co-financement avec les collectivités et donc aujourd'hui il y a aussi une réflexion sur la création de structure un petit peu particulière mixte où la collectivité pourra investir mais serait minoritaire et l'opérateur pourrait être majoritaire.

Ensuite il y a les zones peu denses, là encore c'est un peu flou, tout ce que l'on sait c'est que sur ces secteurs là l'Etat ne souhaite pas financer les projets de fibres optiques mais plutôt des projets qui seraient basés sur des technologies alternatives donc soit des technologies hertziennes ou des technologies satellitaires, et là dans un premier temps il y aurait 250 millions d'euros pour aller couvrir en haut et très haut débit les zones rurales.

Donc ça c'est un petit peu le contexte national aujourd'hui et donc pour les collectivités qui souhaitent investir il y a la nécessité d'avoir réalisé un schéma directeur territorial d'aménagement numérique. Donc il est préconisé que ce schéma directeur soit à l'échelle d'un département, et que ce schéma directeur soit intégré dans un schéma de cohérence régionale qui doit être défini à la fois par la Préfecture de Région et à la Région.

Au départ on n'avait pas prévu de travailler aussi rapidement sur ce problème de desserte des particuliers et puis le fait que l'on refasse des travaux sollicite les communes pour amener la fibre optique aux entreprises.

Très rapidement les communes nous ont fait remonter un certain nombre de mécontentements de leurs usagers ce qui fait que l'on a très rapidement décidé de travailler sur ce sujet. Il y a eu ensuite les remontées de l'Etat qui fait aussi que l'on a vu pour nous un effet d'opportunité très important en terme financier, donc c'est vrai que l'on a lancé ce schéma directeur très très rapidement puisque en faite on a signé notre délégation de service public sur la phase 2 en décembre 2009 et que l'assemblée a voté le lancement et l'élaboration de ce schéma directeur en avril 2010, donc on a eu très peu de temps je dirai pour se retourner et donc on voit en fait que les collectivités nous sollicitent en ce moment de manière assez permanente.

Les collectivités s'interrogent également sur la gestion des fourreaux ; dans le cadre d'un contrat signé avec France Télécoms sur l'enfouissement de réseaux ou à l'occasion de travaux avec ERDF, GRDF est-ce que c'est pas intéressant de poser des fourreaux, est-ce que ça peut être utilisé pour installer de la fibre optique ?

Ce schéma devrait pouvoir répondre très rapidement à toutes ces demandes.

Alors pour réaliser ce schéma il y a toute une procédure administrative à respecter. La première c'est une déclaration réalisée avant l'été auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes. Faire un courrier d'information à la Préfecture de Région et à la Région et on doit aussi en informer toutes les collectivités et quand je dis collectivités c'est au sens large parce-que c'est à la fois les communes, les intercommunalités et aussi tout ce qui peut être syndicat sur réseaux d'eau, réseaux d'assainissement, réseaux électriques, réseaux de gaz. Tous ces acteurs doivent être associés à la réflexion du schéma directeur. Donc ce courrier d'information aux collectivités est en préparation et n'est pas encore parti du Conseil Général mais il ne devrait pas tarder.

En parallèle à tout ça on a lancé un appel d'offres pour sélectionner un bureau d'études qui va nous accompagner sur notre réflexion. Cet appel d'offres est en cours et nous passons en CAO le 26 octobre pour le choix définitif de cette assistance à maîtrise d'ouvrage. On pense que les premières réunions et les premiers entretiens

qui pourra avoir lieu avec les collectivités devraient démarrer aux alentours de la mi-novembre.

Donc je rappelle un petit peu en quoi consiste un schéma directeur d'aménagement numérique. D'un côté c'est vérifier tous les services qui sont proposés aujourd'hui par les opérateurs : vérifier la couverture de services des opérateurs, récupérer toutes les informations sur les réseaux existants. Je pense que vous savez que ce n'est pas si simple de les avoir. Et à partir, de cet état des lieux des services et des infrastructures c'est réfléchir un petit peu au futur que l'on veut donner à notre territoire : voilà ce qui existe, voilà comment on voit notre territoire dans 10 ans, dans 20 ans et voici tout ce qu'on doit faire pour que ce territoire arrive à être comme on l'imagine. Donc il y a aussi toute une réflexion sur les usages, sur les besoins des entreprises, sur les besoins des particuliers, sur les besoins des services publics, donc c'est vraiment une réflexion très très importante.

L'objectif c'est qu'on finisse ce schéma directeur pour août 2011 pour évidemment être en phase avec l'appel à projets que lancera l'Etat et pour pouvoir bénéficier des financements dans le cadre du grand emprunt.

La phase la plus importante dans un premier temps, ça va être de collecter les informations. Suite à la loi de modernisation de l'économie il y a eu un certain nombre de décrets et d'arrêtés qui ont été pris pour permettre aux collectivités de demander et d'obtenir auprès des opérateurs des informations sur leurs services et leur structure. Tout ça n'est pas encore bien simple parce-que derrière il faut que la Préfecture déclare un certain nombre de zones sensibles sur lesquelles les opérateurs peuvent ne pas nous donner les informations, typiquement des réseaux qui seraient sur des zones militaires par exemple. Tant que le Préfet n'a pas donné cette liste, les opérateurs ne sont pas tenus de nous donner ces informations. Après il y a une organisation de la collecte de ces informations et après il y a aussi comment redistribuer ces informations. Le Département va quelque part jouer un rôle central de collecteur d'information et de redistributeur de ces informations vers les collectivités et donc ce sont des informations concernant les réseaux des opérateurs et aussi toutes les infrastructures qui seraient utilisables ou mutualisables donc des réseaux d'égoûts ou des appuis aériens. Il y a vraiment un très gros travail de collecte.

Pour nous aider dans tout ça nous allons constituer plusieurs groupes de réflexion et donc je pense que des personnes du Syndicat intégreront un groupe de réflexion et nous aiderons à travailler sur ces sujets.

Alors là j'ai mis quelques chiffres pour expliquer quand même ce qu'était un déploiement FTTH en partant sur des prix qui aujourd'hui sont des prix en zones moyennement denses. Donc un calcul rapide, 1000 € à la prise et dans les Yvelines, voilà, 650 000 foyers, 650 000 abonnés téléphoniques donc en gros si on part sur ce prix de 1000 € à la prise on voit que le déploiement complet du FTTH sur le Département c'est un enjeu de 650 millions d'euros.

Donc ça replace tout de suite les débats quand on voit ces montants.

Alors après on peut dire aussi le FTTH effectivement ça coûte cher jusqu'à l'abonné c'est pas simple, donc est-ce qu'on peut simplement améliorer les réseaux existants et notamment les réseaux ADSL, donc ça c'est ce que l'on appelle la montée en débit.

Je passerai sur tous les débats techniques et juridiques qu'il y a autour de ce problème là. J'ai simplement mis aussi quelques exemples de coûts.

Aujourd'hui un central de France Télécoms à partir duquel est envoyé le signal ADSL à en gros une dizaine de petits locaux tout autour de lui, et c'est à partir de ces locaux je dirai qui sont plus proches de l'abonné qu'on pourrait améliorer le signal. Simplement il faut améliorer ces petits locaux et chacun de ces petits locaux en gros c'est 150 000 euros pour l'améliorer. Vous avez voilà simplement le montant pour améliorer l'ADSL sur la totalité du territoire, donc là aussi quels sont les enjeux ?

Ensuite on a regardé une solution hertzienne un petit peu expérimentale avec une société qui est basée dans les Yvelines, qui a une solution qui est assez intéressante qui permet par voix hertzienne d'amener du très haut débit, plusieurs centaines de mégabit, gigabit par contre c'est une technologie aujourd'hui qui ne peut pas être appliquée en France parce que les fréquences ne sont pas libres. Ça devrait se libérer dans les mois qui viennent. Donc on a fait un petit calcul aussi en termes d'investissement. Si l'on voulait équiper tout le département sur ce type de

technologie on serait quand même sur des montants de l'ordre de 250 millions d'euros.

Alors après on a simplement chiffré pour la forme en disant que si dans un premier temps on essayait au moins de compléter le réseau déjà en place, d'aller chercher quelques points sensibles, comme les collèges, les lycées, centres de séminaires, hôpitaux, donc là on est plutôt dans du service public on est pas jusqu'au particulier mais déjà rien que ça on arrive à 10 millions d'euros. On a regardé combien pourrait nous coûter des poses de fourreaux systématique quand on fait des travaux le long des routes départementales donc voilà. On essaye un petit peu d'avoir ces approches, je voulais simplement vous montrer ces chiffres pour que vous ayez les enjeux en tête.

Quels pourraient être les scénarios d'intervention ? Sans dévoiler encore un peu ce qu'on pourrait avoir comme résultats dans le schéma directeur, on envisageait en gros trois types d'interventions, soit une intervention par les communes et les collectivités et le Conseil Général pourrait subventionner l'intervention de ces collectivités sur ses fonds propres mais aussi sur des fonds qu'il obtiendrait auprès de l'Etat. On pourrait imaginer aussi que se soit le Conseil Général qui s'occupe de tout et qu'éventuellement on demande une participation financière aux communes lorsque l'on intervient sur leur territoire, ce que l'on fait d'ailleurs dans le cadre de notre phase 2 lorsque l'on intervient sur des zones d'activités, aujourd'hui c'est plutôt les communes qui nous apportent quelques subventions. Ou alors le dernier modèle d'intervention serait la création d'une structure mixte qui associerait le département, les collectivités ou les syndicats et qui mèneraient ensemble le déploiement de ces infrastructures optique. Après ça pose des problèmes de transfert de personnel et d'investissement existant.

Voilà donc si vous avez des questions ? J'espère que j'ai été assez clair.

Monsieur AMADEI : Merci beaucoup.

Excusez-moi juste sur une question de pure forme, rassurez-vous je ne vais pas commencer à semer la pagaille, sur une question de pure forme je demanderais à tous mes collègues de se présenter lorsqu'ils font une intervention de façon à ce que Monsieur BEURÉ qui ne vous connaît pas encore puisse bien vous repérer pour le compte-rendu de la réunion.

Monsieur ROUSSET : Voilà donc moi je suis Monsieur ROUSSET, Conseiller Municipal à Saint-Nom-La-Bretèche. Nous avons de l'ADSL rapide, il y a des zones qui ne sont pas couvertes par cette ADSL rapide et donc on s'intéresse à des solutions de type FTTH c'est à dire fibre optique plus ADSL jusqu'à la maison. Vous n'avez pas indiqué le prix, vous avez indiqué un prix par prise pour les solutions FTTH ? C'est à dire de la fibre optique jusqu'à l'appartement, pour ce que vous appelez monter en débit donc fibre optique plus ADSL, quel serait en gros le prix moyen de la prise parce que ça, ça nous intéresse. On est déjà en contact avec France Télécoms et ils nous disent ah oui mais on attend les décisions de l'ARCEP.

Il y a le problème de la mutualisation, soit au niveau du fourreau soit au niveau de la fibre optique parce qu'on peut très bien partager une fibre optique entre plusieurs opérateurs mais bon il faut avoir la mutualisation parce qu'il faut qu'on laisse le choix aux abonnés du FAI, fournisseur d'accès à internet, Voilà.

Donc première question c'est surtout le prix moyen à la prise que vous estimez pour du FTTH ?

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : Aujourd'hui en fait il n'y a pas de prix moyen à la prise sur l'ADSL puisque les solutions de montée en débit en fait sont des packages. France Télécoms a fait une offre de prix et l'ARCEP doit encore se prononcer sur cette offre. C'est ce qu'ils appellent l'offre NRA-MED, ils avaient une offre précédemment qui s'appelait NRA-ZO, zones d'ombres, qu'ils ont remodulé, qu'ils ont appelés NRA-MED et donc là c'est en gros 150 000 euros pour amener l'électricité, refaire ce qu'ils appellent les sous-répartiteurs et les transformer en un véritable répartiteur et ça c'est à peu près le même prix quelque soit le nombre d'abonnés desservis par ce répartiteur. Ce qui fait qu'effectivement derrière on peut

se dire : est-ce qu'on peut avoir une rentabilité, est-ce qu'on peut faire 150 000 euros divisé par le nombre de lignes qui arrivent à ce répartiteur ? Et les opérateurs vont calculer comme ça. Ils vont se dire voilà ça vaut le coup d'investir ou ça ne vaut pas le coup d'investir.

On n'a pas d'estimation encore aujourd'hui sur la prise alors que sur la fibre optique on est sur du déploiement complètement neuf, donc là on a plus facilement des ratios.

Monsieur AMADEI : Chers collègues, moi j'ai simplement une remarque à faire, le rapprochement du câblage complet des Yvelines en FTTH à 650 millions d'euros et l'enveloppe prévue pour les communes en zone moyennement dense qui est de 750 millions d'euros. Donc on va pomper tout l'argent de l'état. Dépêchez-vous le faire comme ça.

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : L'Etat finance à hauteur de 30%

Monsieur AMADEI : Je parlais de prêt simplement.

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : Pour parler aussi des réseaux câblés, un certain nombre de collectivités aujourd'hui se sont lancées dans des études d'évolution des réseaux câblés. Par exemple nous avons des réseaux câblés qui sont en partie de la fibre optique notamment sur la partie on va dire amont du réseau et sur la partie aval on a des réseaux cuivres. Donc regardons comment on peut faire si l'on remplace uniquement sur la partie aval le cuivre par la fibre optique, est-ce que l'on ne peut pas comme ça quelque part migrer un réseau qui était fait pour la télévision pour le transformer en véritable réseau très haut débit. Après je sais que ça dépend des générations de réseaux câblés, ça dépend des équipements qui ont mis sur cette partie de réseau, après ça dépend aussi plus là d'un point de vue juridique de la propriété du réseau, à qui appartient le réseau, qui l'exploite.

Mais là aussi je pense que l'on pourra travailler avec le SIDECOM sur le sujet et de voir de quel manière on pourrait éventuellement faire migrer ce réseau vers du FTTH.

Monsieur AMADEI : Chers collègues, vous êtes suffisamment informés.

Monsieur ROUSSET : J'ai juste une autre question, moi j'ai travaillé avec France Télécom puisque c'est nous qui avons payé sur notre commune pour avoir de l'ADSL rapide, parce qu'on était trop loin des, comment dire, des centres auxquels on était raccordés, c'est pour cela que maintenant on a l'ADSL rapide de l'ordre de 15 mégabits par seconde flux descendant, donc ça c'est très bien. Mais on s'aperçoit que cela est extrêmement complexe, donc quand je vois maîtrise d'ouvrage par la commune, je doute que les communes aient les compétences pour gérer des projets aussi complexes.

Deuxièmement vous dites qu'il faut proposer un schéma directeur en 2011, si c'est pour toutes les communes, c'est très rapide et ça me semble un planning extrêmement serré. Donc pour moi ce genre de chose c'est quelque chose qui va s'étaler sur 10 ans et qui va prendre du temps parce que c'est complexe.

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : Le schéma directeur permettra la définition d'une politique à moyen et long termes, on est loin des études d'ingénierie et de la réalisation ensuite des réseaux. C'est simplement pour permettre de définir des objectifs à partir de là de pouvoir bénéficier des fonds du grand emprunt. Il n'est pas dit août 2011 on vous dise qu'il y a tant de prises sur tel commune, par contre on aura défini quelles sont les communes qui seront réalisées, celles qui seront fibrées par les opérateurs, quelles sont les communes qui pourront être fibrées dans le cadre d'une intervention départementale, à voir par quel type de structure et ensuite quelles sont les communes qui seront fibrées dans un horizon de 10/15 ans et quelles sont les solutions intermédiaires que l'on mettra en place pour ces communes en attendant qu'elles aient la fibre.

Monsieur AMADEI : Il y a une question ?

Monsieur de CHAMBORANT (Le Vésinet) : J'avais juste une question assez simple : est-ce que le Département a des attentes vis-à-vis des communes pour pouvoir l'aider et faciliter dans sa tâche, au niveau du déploiement du très haut débit ?

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : Alors là on en est pas encore au déploiement donc, on est vraiment à la réflexion donc ce que l'on va attendre c'est effectivement que les communes participent avec nous à cette réflexion, expriment leurs besoins, nous aident à identifier un peu les attentes de leur population, nous aident à identifier les besoins dans leurs entreprises, les besoins propres à la collectivité, puissent nous fournir des informations sur les infrastructures dont elles disposent, fourreaux existants... Donc on aura besoin effectivement dans un premier temps de collecter des informations, et c'est seulement dans un deuxième temps quand on passera à une phase de déploiement, effectivement là sera vraiment dans les problèmes opérationnels. Voilà ça c'est des problèmes qu'on rencontre aujourd'hui dans le cadre du déploiement des réseaux que l'on met en place. Et c'est vrai qu'entre un moment donné la volonté des élus d'avoir du réseau haut débit et le moment où on entre dans les problèmes opérationnels, parfois c'est pas simple, donc là effectivement on aura besoin de l'appui des communes, parce que à un moment donné pour refaire du réseau, quand tout à été enfouit quand tous les fourreaux existant ont été utilisés il faut repasser par des travaux et on redéfonce les routes, on redéfonce les trottoirs qui viennent d'être refait et c'est pas toujours bien perçu mais à un moment donné malheureusement il faudra repasser par là. Donc voilà faudra faire un choix entre amener du service à sa population ou conserver ses routes et ses trottoirs.

Un délégué demande si ça veut dire qu'en terme de préconisations par exemple vous allez aussi faire des propositions, donner une sorte de livre blanc aux communes qui leurs permettraient lorsqu'elles font des travaux de préparer un peu le terrain ?

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : On va essayer ce que l'on appelle de réaliser des travaux par anticipation avec la pose de fourreau par anticipation. Maintenant on s'aperçoit qu'une fois qu'on a préconisé, on est souvent tombé à côté de la plaque et que le fourreau on a pas pu le réutiliser. Donc c'est pas non plus toujours évident, même si ça coûte pas très cher effectivement d'en enfouir par avance.

Parce que chaque déploiement va avoir une architecture ou une ingénierie technique un peu spécifique et vous n'arrivez pas forcément à réutiliser les fourreaux malheureusement qui ont été enfouis. Bon après ça peut servir pour d'autres types de travaux, ça peut servir pour de la vidéo surveillance, de la vidéo protection, ça peut servir pour l'éclairage public, donc l'enfouissement de fourreaux peut être intéressant. Mais après, avoir des préconisations très précises est compliqué. On ne peut pas dire dans 5 ans ou dans 10 ans ce que l'on fera.

Monsieur AMADEI : L'éternel problème étant d'utiliser rapidement le fourreau avant même qu'il ne soit écrasé par d'autres travaux que l'on fait nous même.
Bien, mes chers collègues, donc nous allons pouvoir vous remercier Monsieur.

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : Le SIDECOM à mes coordonnées donc si vous voulez me contacter à titre individuel y'a pas de problèmes.

Jean-Marie CLERMONT (Maire Adjoint de Bougival) : Juste une question pratique s'il vous plait, est-ce que l'on pourra disposer du document que vous avez présenté ?

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : Oui, oui, je l'ai fourni au SIDECOM.

Jean-Marie CLERMONT (Maire Adjoint de Bougival) : D'accord merci.

Monsieur AMADEI : On vous le fournira par mail, on le scannera et on l'enverra par mail.

Y'a notamment une carte très intéressante, que vous n'avez pas. Vous pouvez projeter la carte que vous nous avez fournie, non ?

Monsieur AMADEI : Cette carte donne notamment le câblage dit de très haut débit de la phase 2 de délégation de service public, qui est quelque chose d'assez intéressant et notamment pour ce qui nous intéresse à mettre en complément des câbles de même nature qui ont été installés par Numéricâble. Ca montre un certain nombre d'évolution possible et intéressant.

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : Sur la carte présentée ici on voit en vert kaki le réseau qui aujourd'hui est créé et donc qui est en exploitation, donc qui a fait l'objet de la première délégation de service public et en mauve en fait le réseau projeté sur notre 2^{ème} phase de travaux et en bleu on voit les zones d'activités qui seront desservies par ce réseau. Alors bon ça c'était un plan projeté, depuis on est passé en phase opérationnelle puisque le déploiement a commencé, aujourd'hui les machines viennent de terminer des travaux sur Chapet et sur Morainvilliers. On était ce matin sur la RD43 entre Ecquevilly et Chapet, il y a des travaux au Mureaux et donc tout ça a un petit peu évolué donc on est plus tout à fait sur ce tracé, en tout cas les zones d'activités qui sont indiquées sont bien celles qui sont desservies.

Ce qu'il faut bien comprendre c'est que ce réseau c'est un petit peu comme une grande autoroute qui va d'une zone à une autre et c'est dans chacune des zones ensuite qu'on amène la fibre à chaque entreprise et donc il n'y a pas possibilité de raccorder un abonné directement sur cette fibre et aujourd'hui on a beaucoup de questions qui nous sont posées puisque les gens voient des travaux passer dans leur rue, en disant est-ce que l'on peut se connecter à la fibre ? Malheureusement non, la fibre ne fait que passer Il n'y a pas de connexion possible pour chaque habitant.

Par contre après on pourra éventuellement partir de ce réseau, créer des locaux, et de ces locaux ensuite repartir sous forme d'étoile pour aller abonner.

Mais l'on ne peut pas connecter directement un abonné à la fibre comme ça.

Monsieur AMADEI : Typiquement c'est quand même comme si on vous faisait un raccordement au gaz avec de gros tuyaux vides et donc c'est pas parce que vous avez des tuyaux de gaz que vous auriez effectivement le gaz qui arriverait jusque chez vous. Donc il faut des opérateurs pour effectivement faire ce que l'on appelle dans le jargon, « allumer les fibres » de façon à ce que quelque chose passe.

Mais c'est déjà ça quand même, s'il n'y a pas ça effectivement on ne peut pas allumer les fibres.

Alors je dois vous signaler qu'il y a un certain nombre de ces fibres du département, par exemple la 1^{ère} génération c'est-à-dire celles en kaki, en vert kaki qui sont déjà louées, par exemple par Numéricâble pour faire passer certain des signaux qui nous intéressent, Numéricâble ou France Télécoms sont les clients du Département à l'heure actuelle.

Monsieur BRACONNIER (Conseil Général) : On a 14 opérateurs qui sont clients du réseau, des opérateurs qui à la fois amènent du service à attribuer aux entreprises et qui vont aussi dans les centraux France Télécoms faire du dégroupage donc voilà on a Numéricâble, on a aussi des opérateurs de réseau mobile qui ont utilisé ce réseau pour aller alimenter, collecter du trafic sur des pylônes, on a une diversité d'opérateurs sur ce réseau.

Monsieur AMADEI : En fait ça vous montre l'interpénétration de tout ça et la complexité de ce déploiement et quand on dit que « y'a qu'à faut qu'on » mettre du haut débit, on commence à toucher du doigt la complexité du véritable problème.

Merci Monsieur. Cette fois on va pouvoir vous laisser.

Bien, mes chers collègues, nous allons pouvoir entrer dans le vif du sujet.

Il convient donc de désigner un secrétaire de séance, nous en étions à la commune de Mareil-Marly, y'a-t-il quelqu'un de Mareil-Marly ?

Monsieur BOLARD, si la tâche ne vous gêne pas vous êtes donc secrétaire de séance. Je vous remercie.

Donc je voudrais d'abord vous présenter Monsieur BEURÉ qui est à mes côtés pour la 1^{ère} fois, Monsieur Yannick BEURÉ qui remplace donc Madame MUNNIA à la Direction des Syndicats, c'est lui maintenant que nous allons tous ensemble torturer pour faire avancer les dossiers. Donc voilà, vous avez une lourde tâche parce que remplacer Madame MUNNIA ce n'est pas quelque chose de simple, parce que Madame MUNNIA avait la compétence, l'expérience donc je ne doute pas un seul instant que vous ayez la compétence mais l'expérience il vous faudra bien entendu le temps de l'acquérir, je ne doute pas un seul instant que vous y arriverez, donc je voudrais vous souhaiter la bienvenue au nom de nos collègues.

Monsieur BEURÉ : Merci Monsieur le Président.

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 7 JUIN 2010

Monsieur AMADEI : Alors, l'ordre du jour appelle à l'approbation du Procès-verbal du comité du 16/06. Avez-vous des remarques à faire mes chers collègues, vous l'avez tous reçu ? Oui Madame ?

Madame MARIE : Oui, oui, justement, pour prouver que votre remarque de tout à l'heure était tout à fait pertinente, je suis Madame MARIE et c'est moi qui suis intervenue à la place de Madame BETTINGER comme c'est noté au PV.

Monsieur AMADEI : Fort bien nous ferons la rectification, d'autres remarques ? A cette rectification près, mes chers collègues, je mets le Procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour, pour la forme ? A l'unanimité je vous en remercie.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC YVELINES 1^{ERE}

Monsieur AMADEI : Alors nous avons donc maintenant un certain nombre de dossiers techniques, 2 de ces dossiers concernant Yvelines 1^{ère}. Vous vous souvenez que nous avons voté au printemps une convention avec Yvelines 1^{ère} et cette convention prévoyait 2 choses, d'une part qu'un avenant serait proposé concernant les efforts d'autofinancement, enfin de recherche de financement propre d'Yvelines 1^{ère} et d'autre part la présentation de la grille des programmes de la chaîne pour la saison à venir. Donc premièrement, l'avenant n°2 à la convention signée avec Yvelines 1^{ère}.

Yvelines Première propose donc de développer une offre de services à destination des différents acteurs de la vie institutionnelle, sociale et économique sur le territoire du Syndicat comprenant différentes prestations : spots publicitaires, publi-reportages, publi-dossiers, communication institutionnelle.

Yvelines Première Productions va proposer également toute une gamme de prestations : billboard, parrainage, sponsoring, productions, captation.

Ces offres seront diffusées par mail enfin sont en cours de diffusion par mail sous forme d'une plaquette à l'ensemble du réseau d'entreprises et d'institutions connues par la chaîne.

En conséquence de ce démarchage actif et nous insistons sur le terme actif auprès des différentes cibles envisagées, en 2011, la chaîne s'engage à abonder en recettes le budget de l'association par des ressources propres dans les proportions suivantes :

45 000 € de ressources propres comprenant les recettes issues :

- des reportages,
- des spots publicitaires,
- des recettes diverses.

Ce montant représente une augmentation prévisionnelle des recettes obtenues par les ressources propres de la chaîne de + 19% par rapport au budget 2010.

Un avenant n°2 joint à ce rapport reprend donc ces propositions.

Mes chers collègues si vous voulez vous exprimer sur le sujet, vous avez la parole.

Je pense que nous sommes tous conscients que ces 45 000 € sont une étape, et une étape qui semble intéressante enfin + 20% par rapport à ce qui se fait ce n'est pas neutre, ça demande un effort et ce qui m'intéresse surtout personnellement dans la démarche d'Yvelines 1^{ère} c'est pas l'engagement sur la somme que l'engagement au niveau de la méthode, c'est-à-dire toute une série de mise en place d'un certain nombre d'outil de prospection, la mise en place d'un certain nombre d'outil devant rapporter de l'argent à la chaîne, cela me semble positif au-delà des + 19% qui sont indiqués dans cet avenant.

Cher ami ?

Monsieur Pascal FAVREAU (Saint-Germain-en-Laye) : Une petite réflexion, je pense qu'il serait bon que les communes qui ont des clubs d'entreprises type pour Saint-Germain-en-Laye, Saint-Germain Entreprise, Poissy et il y en a d'autres se rapprochent d'Yvelines 1^{ère} car elles organisent régulièrement des petits déjeuners ce qui est l'occasion de présenter les prestations d'offres qui pourraient intéresser ces entreprises et à un cout très modéré.

Monsieur AMADEI : Excellente initiative, excellente suggestion que je fais mienne et que j'espère Yvelines 1^{ère} fera sienne.

De toute façon si l'on vous ouvre des portes vous n'avez pas à les refermer tout de suite.

Bien mes chers collègues nous allons passer au vote.

Qui est contre cet avenant ? Qui s'abstient ? 1, 2, 3.

1, 2, 3, Madame DUPONCHEL 2 pour vous ?

Madame DUPONCHEL : Oui.

Monsieur AMADEI : Huit abstentions.

Qui vote pour ? Je vous dispense de compter.

Je vous remercie mes chers collègues, merci pour Yvelines 1^{ère} et qu'Yvelines 1^{ère} comprenne bien que ce vote est un encouragement à aller chercher de l'argent.

APPROBATION DE LA GRILLE DES PROGRAMMES DE LA CHAÎNE YVELINES 1^{ÈRE} POUR LA SAISON 2010-2011

Monsieur AMADEI : Alors 2^{ème} dossier technique, approbation de la grille des programmes de la chaîne Yvelines 1^{ère} pour la saison 2010-2011.

Donc la convention d'objectif a été rédigé je vous le rappelle, en considérant les enjeux suivants :

- Mieux définir et contrôler les missions de service public avec une description plus précise des attentes des communes en terme de communication et les moyens mis en œuvre pour assurer la mission de service public de la chaîne,
- Améliorer la communication entre les villes et Yvelines 1^{ère},
- Définir des objectifs pour une répartition plus équilibrée des recettes de la chaîne en demandant à Yvelines 1^{ère} de développer ses ressources propres etc.

Pour répondre à ces objectifs, l'article 4 « définition des moyens matériels et méthodes », prévoit que la grille des programmes développée par Yvelines 1^{ère} doit être approuvée annuellement par le Syndicat.

Pour la saison télévisuelle 2010-2011, Yvelines 1^{ère} a élaboré une grille des programmes dans le respect de ces objectifs. Elle est à l'heure actuelle en test depuis

début septembre, elle a été présentée en réunion de Bureau le 23 septembre dernier et elle est jointe en annexe à ce rapport.

Donc mes chers collègues, je vous laisse la parole si vous voulez des précisions sur cette grille, dont vous avez, je suppose, pris connaissance.

Ce qui n'apparaît pas dans le document que vous avez c'est que sur les rendez-vous en multidiffusion, vous avez donc une séquence d'émission d'une heure et demi qui est reproduite pendant toute la journée à partir de 19h25 qui est le point de départ de cette diffusion, jusqu'au lendemain midi en gros ou une édition légèrement modifiée prend la place pour notamment remplacer le journal par un journal tout en image sur les derniers événements qui se sont produits.

Et vous avez une grille week-end différente, où l'on a enfin le retour du best-off qui avait eu tendance à se perdre un petit peu avec de la même manière une grille sur 1h30, une grille sur 3 h, qui tourne pendant tout le week-end.

Madame DUPONCHEL ?

Madame DUPONCHEL : Oui Monsieur le Président, c'est très joli, très alléchant. Faut-il encore que les gens regardent Yvelines 1^{ère}. Comment ceux-ci qui ne regardent jamais vont savoir que tout ça va être mis en place ? Merci.

Monsieur AMADEI : Alors il revient, si je puis me permettre, à chacune de nos communes, dans nos journaux municipaux dans un premier temps au minimum de publier cette grille de programmes de façon à informer nos chers concitoyens, n'est-ce pas ? Déjà dans un premier temps.

Cela demande bien entendu également un effort de communication de la part de Yvelines 1^{ère} pour dire qu'ils existent.

Pour dire qu'ils existent il faut faire un effort particulier de communication. Cela passe par l'habillage de leur voiture avec le logo Yvelines 1^{ère}, ça passe par Yvelines 1^{ère} sur les micros quand ils interviewent quelqu'un dans la rue, de façon à ce que l'on sache que ça existe et à susciter l'envie de regarder et ça passe bien entendu par une meilleure qualité même si je pense qu'elle y est et après, c'est notre travail à nous communes de communiquer sur le sujet.

A partir du moment où l'on donne de l'argent il faut qu'on aille jusqu'au bout et que l'on communique.

Cher ami ?

Monsieur Denis FAIST (Maire Adjoint Andrésey) : Denis FAIST Maire Adjoint à Andrésey et Président d'un Syndicat Intercommunal de distribution des eaux et donc le passage de câble nous concernera éventuellement.

Je m'interroge sur le fait que nous soyons mandatés pour approuver un programme d'une chaîne de télévision compte-tenu de l'objet du Syndicat.

Donc éventuellement qu'on nous en informe me paraît utile, qu'on nous demande de le voter, je ne suis pas sûr qu'on en ait la compétence. Ensuite reste à savoir, parce que c'est beaucoup mieux qu'avant, c'est probablement intéressant et en tout cas, c'est beaucoup plus localisé que ça ne l'était avant comme on l'avait demandé dans la convention, donc ça va dans le bon sens.

Reste que dans le document qui nous est présenté, il n'est pas indiqué comment seront répartis le temps d'antenne entre les différentes communes adhérentes câblées ou non câblées puisque maintenant le câblage est peu intéressant dans la mesure où l'on va être diffusé sur FREE, si j'ai bien compris.

Monsieur AMADEI : C'est fait.

Monsieur Denis FAIST (Maire Adjoint Andrésey) : Et donc c'est un peu compliqué de dire tout va bien sauf qu'on a un reportage tout les 6 mois, ce n'est pas forcément très utile.

Donc en ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons.

Monsieur AMADEI : Je rappelle que la convention que vous avez votée prévoyait l'approbation des grilles de programme par le Syndicat, donc c'est pour cela que ça revient jusqu'à nous, mes chers collègues.

Monsieur ROUSSET : (Saint-Nom-La-Bretèche) : A nouveau donc Gérard ROUSSET, Conseiller Municipal à Saint-Nom-La-Bretèche.

Ma question porte sur les programmes et surtout les programmes qui pourront faire l'objet de recettes propres parce que c'est un objectif important de la convention. Or je ne vois pas dans cette grille de programme ce qui peut effectivement générer des recettes, ça me semble un aspect extrêmement important.

Monsieur AMADEI : Alors est-ce que vous voulez que l'on donne la parole à quelqu'un d'Yvelines 1^{ère}, qui nous explique, est-ce que ça vous gêne chers collègues ?

Eh bien si quelqu'un d'Yvelines 1^{ère} peut répondre à ce sujet, Monsieur TRABI peut-être.

Monsieur TRABI : Il y a toute une offre commerciale qui a été proposée. Dans cette offre commerciale, il y a une offre de production qui parviendra à chaque collectivité et qui accompagne cette offre de production, c'est une offre de diffusion.

Je prends pour exemple, pour un publi-reportage dont le coût de réalisation est de 1290 € il y a un coût à la diffusion de 490 € et bien entendu il y a des plages horaires qui ont été aménagées dans la grille pour pouvoir permettre la diffusion de ces publi-reportages.

Un délégué demande où sont ces publi-reportages parce qu'il ne les voit pas dans la grille.

Monsieur TRABI : Alors le créneau réservé est celui de 20h45, juste après le passage « une semaine, une Ville ». Il a été réservé à la diffusion de ces publi-reportages qui seront produits. Juste avant le « journal » et le « face à face » qui commence à 19h25 et qui est en place depuis le 13 septembre.

Puisque la grille a pris effet au 13/09/10.

Monsieur TRABI : Et ces créneaux ont été affectés à la diffusion de publi-reportages parce que je ne souhaite pas non plus polluer la grille avec de la publicité.

Donc ce sera construit sur la forme d'un reportage, il y aura un travail journalistique derrière, qui justifie le coût de la réalisation et qui justifie le coût de la diffusion.

Voilà comment nous générerons des ressources sur l'antenne, sur la grille.

Et en outre, il y aura aussi toutes les propositions de billboard qui sont des placards d'entrée et de fin d'émission.

Cette émission vous est présentée par « tartempion » ou par telle entreprise. Il y aura la publicité, des spots et aussi d'autres offres dont les « publidossiers » dont vous parliez Monsieur le Président et la communication institutionnelle qui consiste à réaliser des films.

Monsieur AMADEI : Si un certain nombre de nos collègues sont intéressés on pourra vous fournir le dossier technique. Il nous a été fourni par Yvelines 1^{ère}.

Si vous pouviez, Monsieur BEURÉ, vous vous chargez de ça afin que tout le monde ait ces documents parce que mis à part l'aspect documentaire nos collègues peuvent avoir chez eux des gens qui ont envies d'utiliser ces offres.

Madame ?

Madame MARIE : Manuela MARIE, Triel-sur-Seine. Je voudrais juste être sûre d'avoir bien compris et lever toute ambiguïté, les publi-reportages ne concernent pas les différentes demandes que les villes vont faire à Yvelines 1^{ère} pour couvrir des évènements qu'elles feront dans leur commune ?

Monsieur TRABI : On ne demandera pas d'argent concernant les manifestations. Après ça relève du choix éditorial selon la ligne éditoriale, ce qui concerne les publi-

reportages c'est une demande bien précise où il y aura un effort de communication et c'est une demande de la part soit des collectivités sur quelque chose de bien précis mais pas sur les manifestations.

Madame MARIE : Et alors je manque vraiment d'imagination, vous savez, moi je ne suis pas une femme de télé, donnez-moi un exemple.

Monsieur TRABI : Demain, vous me demandez comme POISSY l'a déjà fait, un film sur la ville, nous serons en mesure de vous réaliser ce film. Si vous souhaitez qu'il soit diffusé, y'aura un coût derrière.

Monsieur AMADEI : POISSY a demandé un film institutionnel sur la Ville. Il y a eu des films qui ont été réalisés pour Saint-Germain-en-Laye par exemple, pour les cérémonies de vœux moyennant bien entendu finance. Il est clair qu'il y a pour ces films là, soit la possibilité d'acheter le film auquel cas la ville en fait ce qu'elle veut soit la possibilité en plus de le diffuser et à ce moment là, c'est un coût comme tout message de communication.

D'autres questions mes chers collègues ?

Un délégué pose une question : J'ai juste une question. Donc si je comprends bien dans les publi-reportages en fait, ce sont les communes qui vont les payer ?

Monsieur AMADEI : Pas uniquement.

C'est un exemple parce-qu'on nous demandait pour une collectivité territoriale sinon normalement effectivement c'est PEUGEOT c'est je ne sais pas, c'est la Lyonnaise qui a envie de faire quelque chose, voilà.

Le client normal c'est ça.

Je donnais cet exemple là parce qu'on parlait de collectivités, c'est pour ça que je précisais ainsi.

D'autres questions ?

Je vous remercie.

Bien mes chers collègues, qui vote contre cette grille ? Donc pour ceux qui en ont eu la curiosité cette grille est à l'essai depuis la rentrée. Elle a été présentée à ce titre d'essai en conférence de presse où certains d'entres vous d'ailleurs - tout le monde avait été invité - étaient venus.

Monsieur LELEU vous voulez prendre la parole ?

Monsieur LELEU : Je rappelle que tu as dit tout à l'heure que tu diffuserais les modalités, les tarifs parce que c'est intéressant pour qu'on puisse le communiquer aux personnes intéressées.

Monsieur AMADEI : Oui ça me semble essentiel.

Alors vous avez déjà dans l'avenant lui-même, pas celui concernant les programmes mais celui concernant l'avenant financier dans lequel vous avez déjà un certain nombre des formats qui sont prévus qui figurent dans le document qui vous a été envoyé.

Donc qui vote contre cette grille des programmes ? Donc je vous rappelle comme Monsieur FAIST l'a dit, qu'effectivement Yvelines 1^{ère} est depuis un peu plus de 15 jours sur FREE sur le canal 223.

Monsieur FAVREAU : Pascal FAVREAU, Saint-Germain-en-Laye. Est-ce qu'Yvelines 1^{ère} met de temps en temps sur You-tubes par exemple, des reportages, ce qui permet de faire de l'audience et de se faire connaître ?

Monsieur AMADEI : Ils ne sont pas sur YouTube ; ils sont systématiquement sur Dailymotion.

Monsieur FAVREAU : Oui mais YouTube ce serait bien aussi parce que c'est très vu par les jeunes.

Monsieur AMADEI : Absolument d'accord avec toi

Pensez à YouTube comme ça vous serez sur Facebook le lendemain matin. Tout a fait d'accord.

Bien mes chers collègues, nous allons maintenant voter, qui est contre cette grille des programmes ? Qui s'abstient ? 13. Qui vote pour ?

Je vous en remercie.

ETUDE SUR LES ORIENTATIONS PARTICULIERES D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

Monsieur AMADEI : Alors nous avons donc maintenant une délibération qui est un petit peu complémentaire à ce que vous a présenté le Département en préliminaires.

Donc nous avons rencontré depuis notre dernière réunion toute une série d'acteurs, d'acteurs sur le haut débit. La commission technique s'est réunie, elle va bientôt avoir de nouveau du travail. Nous avons rencontré les gens de Numéricâble à plusieurs reprises, donc ils sont venus à la commission technique et on les a audités sur d'autres problèmes de politique générale. Nous avons vu un certain nombre de consultants qui sont venus nous voir et à qui on a demandé un certain nombre de choses, et nous avons donc travaillé avec le Conseil Général parce que l'idée était soit de participer directement au fameux schéma directeur territorial d'aménagement numérique donc le SDTAN, soit de voir comment on pouvait travailler sachant que le Département allait se lancer dans ce SDTAN et de voir un petit peu comment est-ce que notre voix allait pouvoir être entendue. Comme on l'a fort justement fait remarqué, avoir l'idée de faire un schéma directeur d'aménagement numérique en lançant aujourd'hui l'appel d'offres et en ayant des résultats pour mi-2011, il est clair que par euphémisme ça risque de laisser un certain nombre de zones d'ombres et de rester véritablement au niveau des grands principes ce qui nous a été confirmé par le Conseil Général. Leur schéma directeur est prévu pour véritablement travailler à un niveau assez globale, niveau de principe et niveau politique, d'où l'idée que nous avons eue, dont nous avons débattu d'ailleurs en Bureau, il y a une quinzaine de jours de réaliser une étude complémentaire. Il ne s'agit pas du tout de faire le schéma directeur à la place du Département mais de faire une étude qui viendrait préciser les orientations ou préciser nos préoccupations ou préciser les politiques ou les desideratas politiques de nos communes, nos desideratas politiques globaux, voir un petit peu ce que l'on peut faire. Il y a un certain nombre de convergences évidentes entre ce dont on peut avoir besoin, ce qui existe et ce que le Département se prépare à étudier. D'où l'idée de lancer une étude sur les orientations particulières d'aménagement numérique des communes à l'intérieur de notre syndicat. Depuis 1984, le Syndicat a compétence pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation de réseaux câblés de télédistribution sur le territoire des communes membres du Syndicat.

Avec l'installation progressive du Haut Débit, les besoins en couverture numérique sont de plus en plus importants pour nos communes et nos habitants et je dirai aussi pour tous les acteurs de nos communes dont les entreprises.

La publication de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique pourrait répondre à ce besoin. Son article 23 a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales un article qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, des fameux schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique sachant que ces schémas directeur territoriaux d'aménagement numérique ne peuvent se faire qu'au niveau du département et la tendance actuelle serait même d'essayer de ne les faire qu'au niveau de la région. C'est-à-dire on part véritablement sur une surface beaucoup plus large que la nôtre.

Le Conseil Général des Yvelines s'est lancé dans l'élaboration d'un tel schéma sur le territoire du département. Sur un même département, il ne peut y avoir qu'un seul schéma directeur technique de territoire d'hébergement numérique.

Afin donc que les besoins de nos villes, les villes du SIDECOM soient correctement pris en compte dans le cadre de ce futur schéma et pour fixer des orientations particulières d'aménagement sur le territoire du Syndicat, je prends comme exemple éternel le raccordement des zones d'ombres de Saint-Nom-La-Bretèche par exemple, mais enfin rassurez-vous le but n'est pas de travailler uniquement pour Saint-Nom-La-Bretèche, il est proposé la réalisation d'une étude, qui serait confié à un cabinet spécialisé à l'issue d'une procédure de mise en concurrence.

Cette étude aurait pour objectif principal l'obtention d'éléments d'aide à la décision pour répondre aux besoins de développement numérique équilibré sur tout le territoire syndical, en zone dense comme en habitat dispersé.

En conséquence, il est proposé au Comité de nous autoriser à lancer un appel d'offre pour une étude de définition des orientations particulières d'aménagement numérique sur le territoire du SIDECOM.

Alors pour que votre information soit complète, après je vous donne la parole Monsieur FAIST, nous avons donc réalisé un pré-cahier des charges qui a été vu avec les membres du Bureau et bien entendu ce cahier des charges sera affiné dans les jours qui viennent, je ne sais plus si la date a été fixée, nous allons de nouveau faire travailler la commission technique - désolé pour ceux qui croyaient s'être mis dans cette commission pour être tranquille - de façon à affiner ce cahier des charges et pour voir exactement ce que l'on va demander aux consultants.

Mes chers collègues vous avez la parole, Monsieur FAIST en premier.

Monsieur Denis FAIST : Toujours Monsieur FAIST pour Andrésy. Si nous sommes là complètement dans l'objet du Syndicat, je me pose un certain nombre de questions, d'abord peut-être qu'à Saint-Germain et au Pecq ou ailleurs dans les Yvelines on en a pas conscience, dans les villes qui sont en Intercommunalités, c'est sincèrement l'intercommunalité qui est le bon interlocuteur à ce niveau et plus les communes notamment ne serait-ce que pour des questions d'argent, de subventions. Nos recettes diminuent au profit des intercommunalités et donc c'est certainement pas au niveau de la commune qu'il faut traiter cela.

Deuxième chose, si le Département fait un schéma directeur et c'est lui qui est autorisé nous ne le sommes pas, je ne pense pas qu'il faille faire une étude pour faire une étude qui va compléter l'étude, ça enrichie les cabinets d'études ou les consultants, mais je ne suis pas sûr de l'efficacité de la chose.

Ensuite je pense qu'effectivement les territoires sont différents, on l'a vu dans la loi en question et dans l'exposé. Ils n'ont pas les mêmes besoins. Je ne pense pas que notre structure géographique soit forcément adaptée à répondre aux enjeux du schéma directeur du Département. Monsieur BRACONNIER nous a dit que, de toute façon, il allait consulter les collectivités locales concernées à tout niveau, que se soit les villes, les interco ou les syndicats. Nous ne sommes pas pour que le Syndicat lance une étude surtout que je ne voudrais pas que l'effort d'Yvelines 1^{ère} pour trouver des ressources propres soit utilisé à d'autre fin qu'à diminuer les cotisations des communes.

Monsieur AMADEI : Madame DUPONCHEL ?

Madame DUPONCHEL : Angèle DUPONCHEL, Maisons-Laffitte, je partage tout à fait l'avis de Denis FAIST. Il a bien expliqué les choses. Moi ce qui me gêne aussi c'est que vous n'avez avancé aucune somme pour réaliser cette étude, est-ce que vous avez une petite idée.

Monsieur AMADEI : On arrive à une cinquantaine de milliers d'euros qui sont couverts effectivement par l'excédent budgétaire, enfin par l'excédent que nous avons, il n'y a pas d'appel de cotisation en particulier prévu pour cette étude.

Un délégué intervient : Excusez-moi, oui, franchement je ne vois pas l'intérêt de faire une étude alors que justement on a la chance que le Conseil Général porte le schéma directeur.

Monsieur AMADEI : Le Conseil Général ne descendra pas au niveau du détail, le Conseil Général va rester sur un niveau très global, très général, très orientations politiques etc. Il va ensuite demander aux communes ou aux syndicats de faire le reste du travail, donc ce reste du travail il faudra le faire à un moment ou à un autre et c'est déjà une façon de le faire ce travail.

Un délégué répond : Pourquoi on ne laisse pas le Conseil Général commencer le travail et nous pourrions venir en appoint s'il y avait besoin pour approfondir ?

Monsieur AMADEI : Parce qu'ils nous demanderont nos éléments en même temps que leur étude et de toute façon le travail va être fait en rapport avec eux puisqu'on va avoir leur cahier des charges de façon à ne pas faire la même chose qu'eux. C'est véritablement un travail concerté avec le Conseil Général, un travail complémentaire. Il ne s'agit pas de refaire la même chose qu'eux surtout pas. Donc on a leur cahier des charges qui nous a été envoyé de façon à ce que l'on fasse véritablement des recherches complémentaires, de façon à améliorer l'arrivée du numérique dans notre bassin de vie.

Il est clair que les interrogations que vous avez, les interrogations dont vous a fait part le Conseil Général en termes de budget par exemple, il est clair que quand on vous dit si on fait tout c'est 650 Millions d'euros, si on fait pas grand chose se sera 10 millions d'euros, bon, le risque effectif est que le reste nous soit demandé à nous. Donc on a intérêt à se préparer, à savoir exactement ce dont on a besoin et comment s'intégrer là-dedans.

Il y a toute une série de zones d'activités par exemple dans nos communes, qui ne sont pas prises en compte dans cette fameuse DSP 2, qui ne seront pas mieux prises en compte dans le schéma directeur d'aménagement numérique. Si on en fait pas état, si on ne va pas au devant, si on ne précise pas exactement tout ce dont on peut avoir besoin, on risque d'être oublié.

Monsieur FAVREAU ?

Monsieur FAVREAU : De ce que j'ai compris tout à l'heure dans l'introduction par notre ami du Conseil Général, c'est qu'effectivement l'étude qu'il va faire restera au niveau très global, ne sera pas au niveau de la prise de chez vous. Donc un Syndicat a un avantage c'est que ça représente toute les communes, ça représente une force qui est puissante. Chacun d'entre vous prit isolément ça ne vaut rien, Saint-Germain compris. On ne vaut rien séparément, on vaut beaucoup plus ensemble.

Madame vous êtes de Maisons-Laffitte. Maisons-Laffitte pourra faire cette étude au prix rapporté de 50 000 € divisé par le nombre d'habitants de notre Syndicat, ça vous coûtera beaucoup plus cher que 50 000 € si on le fait tous individuellement.

Monsieur AMADEI : Monsieur VINTRAUD ?

Monsieur VINTRAUD : Abel VINTRAUD, le Vésinet, je vous avoue que je suis un petit peu réservé. Le Vésinet fait partie d'une Communauté de communes, 7 communes, où il y a déjà un certain nombre de projets d'études qui sont déjà bien avancés et je crains fort que cette étude soit redondante avec ce que nous avons mené et qui nous coûte de l'argent. Donc là j'ai une petite réticence personnellement au nom de ma commune.

Madame MARIE : Manuela MARIE de Triel. Je partage tout à fait ce qu'à dit Monsieur FAIST. Je vous souhaite bien du courage et je souhaite au consultant bien du courage parce que c'est une sacrée gageure de vouloir réunir au sein d'une même étude autant de Villes qu'il y a dans ce Syndicat avec autant de cas particuliers et autant de différences. Je ne suis pas sûre comme Denis le disait que la commune et le Syndicat soit le bon interlocuteur.

Monsieur AMADEI : Vous savez 50 000 € ce n'est pas rien, ça permet quand même de faire du travail.

Un délégué fait une remarque : Puisqu'on parlait des intercommunalités, il faut qu'on ait une Intercommunalité où il y a des villes qui ne sont pas adhérentes du SIDECOM. Effectivement la problématique pour moi elle est pour nous au niveau intercommunal et pas au niveau simplement de la commune.

Monsieur CATTIER : Bonjour, Etienne CATTIER, Croissy. Effectivement, nous on travaille beaucoup en intercommunalité et la CCBS a recruté une personne pour s'occuper de tout ça, donc on est bien au-delà de l'étude et de l'analyse des besoins. D'autre part, il faut bien distinguer que ce fait Monsieur BRACONNIER à l'heure actuelle sur les entreprises et le FTTH, ce n'est pas du tout la même chose. Et en ce qui concerne la FTTH, France Télécom nous a dit que 80% de besoins en réseaux qu'ils avaient, étaient satisfaits par les réseaux existants, donc là aussi on ne sait pas trop où l'on va. Donc l'intercommunalité paraît être vraiment le bon interlocuteur, enfin nous on a choisi cette option là et j'ai peur que se soit un peu redondant de faire une autre étude. Alors maintenant ce qu'il se passe dans les zones claires c'est complètement différent. Nous on est dans une zone semi-dense et dans cette zone je ne vois pas comment ça peut être traité autrement que par l'intercommunalité.

Monsieur AMADEI : Oui enfin l'intercommunalité n'existe pas partout, elle n'est pas dans un certain nombre d'endroits.
Enfin entre le moment où l'on y sera et le moment où l'on lancera ce genre de chose le délai est grand. Le schéma directeur d'aménagement numérique des Yvelines sortira mi-2011.

Monsieur SIBILLE : Laurent SIBILLE, Fourqueux. Moi je suis complètement la remarque de Pascal FAVREAU pour Saint-Germain en disant qu'on en sait rien exactement et que cette étude nous coûterait moins cher aujourd'hui ensemble plutôt que séparément. Néanmoins peut-être que l'on peut s'en sortir en disant que l'on sursoit au vote de cette motion, que le Syndicat envoie un courrier à chaque intercommunalité en leur demandant pour, à court terme, quels sont leurs projets. Ne peut-on pas repousser cette étude d'une séance ou de deux séances parce que là aujourd'hui si on le mets aux votes, j'ai peur que beaucoup ou s'abstiennent à juste titre dans le cas de certaines intercommunalités ou votent contre en oubliant le rôle global qui est celui du Syndicat.

Monsieur AMADEI : Ca ne me dérange pas. Il est vrai que dans certaines Intercommunalités on aura, par exemple, 9 des 10 communes qui font parties du Syndicat et où l'on pourra peut-être regarder ce qu'il se passe dans la 10^{ème}, par exemple. Y'a des choses quand même qui sembleraient assez logique.
Monsieur FAIST ?

Monsieur Denis FAIST : Juste pour compléter, le Syndicat n'aura pas le droit de s'occuper de communes d'une intercommunalité qui ne seront pas adhérentes au Syndicat, donc là aussi ça pose problème, on n'a pas le droit de financer une commune qui n'est pas adhérente.

Monsieur AMADEI : Non, je ne parle pas de ça mais il est clair que de la même manière que le Syndicat tiendra forcément compte du câble qui passe à tel endroit même s'il ne passe pas exactement dans la commune, le consultant sera bien obligé de tenir compte d'un certain nombre de chose. Il ne s'agira pas d'aller dire qu'à Montesson par exemple, on va aller faire telle chose dans votre Communauté de communes.

Monsieur Denis FAIST : pense que le syndicat n'est pas un bassin de vie.

Monsieur AMADEI : Ah mais il y a du travail pour le consultant.

Monsieur Denis FAIST : rajoute un dernier point : Si cette étude est retirée à l'ordre du jour, ça veut dire qu'il faut juste modifier le budget supplémentaire dans la ligne qui va bien.

Monsieur AMADEI : Absolument.

De toute façon, c'est une ligne qui d'année en année a oscillé entre travaux de recherche, étude et recherche et report. Pour les anciens du SIDECOM, ils se souviennent de cette ligne « étude et recherche » qui a trainé pendant des lustres, qui était faite pour ça, là en fait on est en plein dans le but.

Chers collègues êtes vous d'accord pour sursseoir, effectivement on envoie une lettre aux intercommunalités pour savoir qu'elles sont leurs intentions à court terme.

Je vous en remercie, on retire donc le point de l'ordre du jour.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Monsieur AMADEI : Donc le Budget Supplémentaire du SIDECOM s'élève à la somme dont je ne connais plus le montant ?

Monsieur BEURÉ : Si puisque la ligne reste à hauteur du même montant, simplement ce ne sera pas consommé à la fin de l'exercice.

Monsieur AMADEI : D'accord.

Monsieur BEURÉ : Les chiffres globaux ne changent pas.

Monsieur AMADEI : Les chiffres ne bougent pas mais on ne les consomme pas.

Monsieur BEURÉ : C'est ça voilà.

Monsieur AMADEI : Le budget supplémentaire 2010 du SIDECOM s'élève à la somme de **74 404, 39 €**, se répartissant comme suit :

✓ Section d'Investissement	—————>	3 923, 02 €
✓ Section d'Exploitation	—————>	70 481, 37 €

Le B.S. comprend essentiellement la reprise des résultats de l'exercice précédent et quelques réajustements de crédits par rapport au Budget Primitif, calculé au plus juste.

L'excédent reporté laisse un disponible que le Syndicat pourra utiliser en cas de besoins.

En dehors de ces écritures comptables, ce Budget Supplémentaire se réduit à quelques lignes :

Section d'Investissement

Recettes, se sont donc les reprises de l'excédent antérieur pour 3 923,02 €, aucune dépense à inscrire en contrepartie.

Section d'Exploitation

Recettes

◆ par la reprise de l'excédent antérieur reporté, pour un montant de	—————>	68 108,16 €
---	--------	--------------------

◆ par des rôles supplémentaires à hauteur de	—————>	2 373.21 €
Soit un total de recettes de	—————>	70 481, 37 €

- ◆ Les dépenses sont constituées de différents compléments sur :
 - le chapitre 011 – charges à caractère général pour ———> 200,00 €
 - le chapitre 012 – charges de personnel pour ———> 4 000,00 €

Monsieur AMADEI les crédits disponibles sont affectés, alors là on les laisse sur la ligne 617 ou on les mets ailleurs ?

Monsieur BEURÉ : On les laisse.

Monsieur AMADEI : D'accord alors on les laisse sur la ligne 617 Etudes et Recherches à hauteur d'un montant de ———> 66 281,37 €

Il est précisé que ces crédits ne seront donc pas consommés mais sont gardé en vue de l'éventuelle élaboration d'un schéma d'orientations particulières d'aménagement numérique.

Le total des dépenses est de ———> 70 481, 37 €

Je vous propose de bien vouloir **APPROUVER** ce Budget Supplémentaire.

Monsieur FAIST ?

Monsieur Denis FAIST : Cela n'aura pas beaucoup d'impact parce que de toute façon on s'était abstenu sur le budget principal donc on s'abstiendra sur le budget supplémentaire.

Mais juste pour information de nos collègues si on laisse la somme de **68 281,37 €** aux études et recherches ça veut juste dire qu'ensuite le président peut l'utiliser comme il veut et que ça ne repassera pas devant le Conseil pour décision.

C'est la loi, à partir du moment où c'est inscrit dans le budget, le Président, je suppose qu'on a fait délégation au Président et au Bureau pour exécuter le budget et donc ils ont tout loisir d'exécuter cette somme à partir du moment où elle est dedans. Donc je propose, si vous le souhaitez, de toute façon ça changera rien puisque l'on s'abstiendra de transférer juste cette ligne là sans parler des totaux à un compte qui n'existe pas dans le budget supplémentaire ni dans le budget qui est le compte « dépenses imprévues » qui lui nécessite un passage obligatoire devant le Conseil pour une réaffectation. D'autre part, on est au mois d'octobre, je doute que vous puissiez mobiliser cette somme avant le mois de janvier pour le prochain budget. Je pense que ce serait plus juste par rapport à ce qu'on s'est dit tout à l'heure de reporter la décision de l'inscrire en dépenses imprévues.

Monsieur AMADEI : Alors personnellement d'un point de vu technique je n'y connais rien donc je n'y vois aucun inconvénient de principe.

Monsieur Denis FAIST : Ca veut juste dire qu'il faudra ensuite modifier les documents mais voilà c'est tout.

Monsieur AMADEI : Monsieur BEURÉ.

Monsieur BEURÉ : Je peux répondre Monsieur.

Monsieur AMADEI : Allez Monsieur BEURÉ oui exceptionnellement.

Monsieur BEURÉ : Merci Monsieur le Président. Oui effectivement vous avez parfaitement raison budgétairement concernant le compte que vous évoquez. Maintenant vous savez qu'il y a un code des marchés publics qui s'applique strictement et avec une certaine rigueur. Donc effectivement Monsieur le Président

même s'il s'agit d'un MAPA , le Président doit en rendre compte, donc cet argent de toute façon s'il est dépensé d'une manière ou d'une autre, le mode de dépense et la dépense qui y sera consacrée, on vous en rapportera au Comité suivant.

Monsieur Denis FAIST : On saura que vous l'avez dépensé.

Monsieur AMADEI : Ca ne me plait pas non plus. Moi je suis d'accord sur le principe, c'est logique compte tenu de ce que l'on vient de décider. Il est logique effectivement de mettre l'argent de côté quelque part. De toute façon c'est de l'argent qui est de côté depuis quelque temps pour faire des études typiquement mais qu'on ne consomme pas donc effectivement si l'on peut le mettre dans les dépenses imprévues en attendant moi ça me va tout à fait.

Nous sommes bien d'accord.

Madame DUPONCHEL ?

Madame DUPONCHEL : Je voulais tout simplement dire que je vais m'abstenir pour la bonne raison que je suis toujours dans la logique d'envisager un retrait du Syndicat, donc il ne serait pas honnête que je vote un budget puisque nous voulons sortir du Syndicat.

Monsieur AMADEI : Je vous suis gré de votre honnêteté Madame.

D'autre demande de prise de paroles, mes chers collègues, oui, pardon.

Monsieur HOMONT : Laurent HOMONT de l'Etang-la-Ville, donc simplement pour vous rappeler que nous nous étions abstenus nous aussi sur le budget principal donc nous nous abstiendrons également sur le budget supplémentaire, bien entendu.

Monsieur AMADEI : Ca me semble une démarche normale et saine, mes chers collègues. Nous allons donc passer au vote, qui vote contre ce budget supplémentaire, qui s'abstient, 15. Qui vote pour ? Je vous remercie.

Nous avons donc été saisi de deux demandes de retrait du Syndicat, qui correspondent à deux situations différentes. On les prendra dans le détail mais je préfère faire un chapeau global au départ. Une demande concerne une ville câblée qui est la ville de MORAINVILLIERS, et l'autre correspond à une commune non câblée qui est Chanteloup-les-Vignes, donc on est dans deux situations différentes. Je rappelle à mes collègues, je rappelle à mes vieux collègues qui étaient là dans les mandats précédents, qu'en règle générale nous acceptons la sortie des communes non câblées. C'était la doctrine de l'époque. On reviendra sur le cas particulier de Chanteloup-les-Vignes parce-que les attendus sont un petit peu particulier mais nous y reviendrons.

DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT DE LA COMMUNE DE MORAINVILLIERS

Monsieur AMADEI : Dans sa séance du 1er juin 2010, le Conseil Municipal de cette ville a décidé de se retirer du Syndicat considérant :

- que cette structure intercommunale ne présente plus d'intérêt aujourd'hui pour la commune :
 - o pas d'extension du réseau câblé,
 - o manque d'entretien de l'existant,
 - o desserte du territoire communal par de nouvelles technologies comme l'ADSL, apport d'Yvelines Première non perceptible sur Morainvilliers.

Cette délibération a été prise à l'unanimité. Je vous passe les attendus qui suivent. Alors j'ai quelques commentaires personnels à faire et ensuite je vous laisserai la parole mes chers collègues. Je suis attristé par la demande de Morainvilliers parce que

pour moi Morainvilliers est une ville emblématique puisque c'était la Ville où Brigitte CARLIER était Maire Adjoint avant d'être Présidente d'Yvelines 1ère et donc ça me fait un drôle d'effet de voir que la commune de Brigitte CARLIER, qui a été Présidente d'Yvelines 1ère jusqu'à son décès, demande à quitter le Syndicat parce que Yvelines 1ère ne lui apporte rien. Je voulais vous faire part de mon sentiment. Mes chers collègues vous avez la parole. Monsieur ?

Monsieur HEDAN : Thierry HEDAN, Conseiller Municipal sur la commune de Morainvilliers. Pour vous situer nous sommes juste à côté d'Orgeval une population de 2400 habitants. Donc oui en effet le conseil municipal a décidé le retrait du Syndicat. Son objectif premier qui était l'extension du réseau câblé n'est plus à l'ordre du jour, de plus nous avons effectué une enquête auprès de nos administrés et nous avons eu à peine 1% de réponse. Les gens ne connaissent pas Yvelines 1ère, ne visualisent pas Yvelines 1ère. Donc la commune ne voit pas l'intérêt de subventionner Yvelines 1ère. tout simplement même si la somme peut paraître modique parce que je crois que la subvention est de 3 485 €. On préfère dépenser cette somme là à d'autres fins que de subventionner un Syndicat qui finalement pour nous, n'a plus d'intérêt.

Monsieur AMADEI : Mes chers collègues, Monsieur SIBILLE.

Monsieur SIBILLE : Monsieur je resterai fidèle à ma démarche qui est la même à peu près à chaque séance. Je remarque que vous évoquez l'apport d'Yvelines 1ère non perceptible pour Morainvilliers. J'étais devant mon écran ce week-end et sauf erreur de ma part votre Maire a eu une séance qui a duré à peu près 20 minutes, avec une présence dans la ville et avec des contacts directs avec la population. Je suis honnête je n'avais même pas vu et ouvert votre demande de retrait mais je pense que là il y a une erreur parce que c'était pas le bon moment pour le faire.

Monsieur HEDAN : Je ne pense pas qu'il ait eu d'erreur. Il faut savoir que sur l'année 2009 je crois qu'il y a eu 6 reportages. Les gens qui sont câblés sur Yvelines 1ère ça représente même pas 1/3 de personnes. Enfin je suis désolé, vous êtes tombé dessus c'est très bien mais 6 reportages sur une année c'est peu.

Monsieur SIBILLE : Je vais continuer. Je sais que chacun se plaint et tout ça c'est normal, comme l'a dit le Président c'est aussi un peu à toutes les communes d'essayer d'aller faire un certain nombre de démarches. Nous n'avons pas à Fourqueux une grande commune. On a 4 000 habitants. Je tiens à vous dire que pas plus tard que la semaine dernière on faisait un repas de presse et à ce moment là si vous invitez la presse locale on parlera un petit peu plus souvent de vous. C'est à chacun d'essayer de défendre sa ville. Bon vous avez votre position, je maintiendrai la mienne.

Monsieur HEDAN : Juste encore une chose, nous les avons plusieurs fois contactés. Je me suis moi-même chargé de le faire. Enfin je ne sais pas sur une quinzaine de manifestations si l'on a pu voir Yvelines 1ère une fois ou deux c'est le maximum. Voilà c'est comme ça et je pense que nous ne sommes pas les seuls dans ce cas là. Nous avons un journal local c'est vrai qu'on ne parle pas d'Yvelines 1ère, c'est vrai je vous l'avoue. Maintenant les gens ne connaissent même pas, le peu de réponses que j'ai eu les gens ne connaissaient pas Yvelines 1ère.

Monsieur AMADEI : Monsieur FAVREAU et ensuite si l'on peut avoir l'avis du Président d'Yvelines 1ère peut-être. Monsieur FAVREAU ?

Monsieur FAVREAU : Une petite réflexion personnelle : je ne vois pas quels enseignements pouvons-nous tirer d'un reportage, d'un sondage qui a recueilli même pas 1% de réponses. En termes de règles statistiques et de probabilités ça ne veut rien dire. A partir éventuellement d'un peu plus de pourcentages on peut en tirer des

leçons, 1% c'est totalement insignifiant, c'est non significatif. Effectivement Yvelines 1^{ère} n'est pas l'objet premier du SIDECOM mais quand Yvelines 1^{ère} a été rajouté à la charge du SIDECOM, les villes qui composaient le SIDECOM à l'époque, ont votées favorablement donc quelque part vous avez été d'accord pour qu'Yvelines 1^{ère} rentre dedans. Après, la deuxième chose, c'est aussi à nous élus qui sommes membres du SIDECOM, de faire un peu de publicité auprès de nos concitoyens pour faire dire qu'Yvelines 1^{ère} ça existe. Saint-Germain-en-Laye proportionnellement à Bures-Morainvilliers, je dis bien proportionnellement, à la population, on a eu beaucoup moins de reportages que vous en 2009, si on rapporte 43 000 habitants / 2 000 habitants. Effectivement aussi ce qui a été dit est que si vous ne communiquez pas assez sur ce que vous faites on ne peut pas le savoir. Votre information, c'est un peu le serpent qui se mord la queue, il faut que les uns et les autres fassent des efforts, donc Saint-Germain-en-Laye vote contre le retrait de Morainvilliers. Morainvilliers bénéficiait du soutien et des infrastructures du SIDECOM. Maintenant que vous êtes câblé, maintenant que vous avez les infrastructures, vous voulez vous retirer. Je ne comprends pas personnellement cette démarche.

Monsieur HEDAN : Attendez excusez-moi, je pense qu'on s'est mal compris. On n'est pour ainsi dire pas câblé, on a très peu d'habitants d'ailleurs. On ne sait même pas où passe le câble. Nous avons peu d'habitants câblés sur 2 400 habitants. Actuellement sur Morainvilliers nous avons l'ADSL. Par contre moi ce que je vois c'est que sur Saint-Germain-en-Laye je crois que sur l'année 2009 y'a eu plus de 350 reportages, sur Morainvilliers il y en a eu neuf.

Monsieur AMADEI : Vous avez 740 prises raccordables sur Morainvilliers.

Monsieur HEDAN : De plus la commune est en relation avec Monsieur BRACONNIER et on fait partie des communes qui avons la chance d'avoir la fibre optique par le Conseil Général et nous en sommes ravis d'ailleurs. Donc nos entreprises au moins auront la fibre optique.

Monsieur AMADEI : Bien mes chers collègues, je pense que nous allons passer au vote. Qui est pour le retrait de la commune de Morainvilliers ? 12.

Qui s'abstient ? 9.

Qui est contre ? J'ai une procuration de Monsieur le Maire du Pecq, 15.

La demande de retrait est rejetée.

DEMANDE DE RETRAIT DU SYNDICAT DE LA COMMUNE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES

Monsieur AMADEI : Alors à l'ordre du jour maintenant la demande de retrait du Syndicat de la commune de Chanteloup-les-Vignes.

Alors donc je vous rappelle que Chanteloup-les Vignes est une commune, non câblée. Nous avons donc eu les attendus suivants :

Dans sa séance du 19 juillet 2010, le Conseil Municipal de cette ville a décidé de se retirer du Syndicat considérant :

- qu'à l'instar d'autres communes (récemment Andrésy, Croissy-sur-Seine, Aubergenville et Bouafle) ayant demandé leur retrait du Syndicat, la commune s'est interrogée sur la visibilité de la chaîne locale et par conséquent sur l'intérêt de rester membre du SIDECOM,
- qu'une enquête réalisée en ville en septembre 2009 auprès d'un échantillon de 535 personnes a montré que seulement 6% des personnes interrogées connaissent Yvelines Première, 2,32% déclarant la regarder régulièrement (au moins 3 à 4 fois par semaine),

Je vous rappelle que nous sommes dans une commune non câblée.

et que la participation de la commune de Chanteloup-les-Vignes au fonctionnement du SIDECOM est devenue sans objet.

Voilà alors je trouve cela extraordinaire qu'une délibération du Conseil Municipal de Chanteloup-les-Vignes fasse état d'un sondage qui explique que 2,32% des habitants de Chanteloup-les-Vignes regardent régulièrement Yvelines 1ère. Je trouve ça assez extraordinaire et je serai heureux de savoir comment ils vont faire.

Madame DUPONCHEL : Je pense qu'ils font état du sondage que j'ai fait à Maisons-Laffitte.

Monsieur AMADEI : Madame, je ne peux que vous lire la délibération du Conseil Municipal de Chanteloup.

Madame DUPONCHEL : C'est vrai Monsieur le Président, néanmoins je vous assure que ce sont exactement les chiffres que j'ai reproduit ici dans cette salle.

Monsieur AMADEI : Je suis d'accord avec vous Madame, mais je ne peux que vous lire la délibération du Conseil Municipal de Chanteloup-les-Vignes, qui dit : « considérant qu'une enquête réalisée en ville en septembre 2009 auprès d'un échantillon de 535 personnes ». Je ne peux que vous dire cela, j'ai fait la même analyse que vous, mais voilà.

Madame DUPONCHEL : Est-ce que je pourrais ajouter quelque chose ? S'il vous plaît ?

Monsieur AMADEI : Bien sur.

Madame DUPONCHEL : Moi ce qui m'inquiète dans cette affaire, c'est qu'il y a de plus en plus de communes qu'ils veulent sortir du Syndicat, et ça on ne peut pas ne pas l'écouter, ne pas l'entendre, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas.

Monsieur AMADEI : Nous l'écoutons.

Madame DUPONCHEL : S'il vous plaît laissez-moi finir.

Monsieur AMADEI : Pardon.

Madame DUPONCHEL : Ce soir par exemple si Bouafle était là, si Croissy était là, ils auraient votés pour le retrait.

Voilà, vous êtes là, excusez-moi, mais il y a des communes qui ne sont pas toujours là lorsqu'il faut voter donc ça fausse aussi les résultats.

Par exemple Chanteloup qui veut sortir et qui n'est pas là.

Monsieur AMADEI : Madame DUPONCHEL vous avez tout à fait raison et je suis le premier à regretter qu'il n'y ait pas plus de monde à nos réunions de Syndicat. Croyez bien que faire voter les absents n'est jamais simple. C'est comme faire voter les abstentionnistes vous savez, je suis d'accord avec vous, il y a un phénomène qu'il ne faut pas négliger et je suis tout à fait d'accord, donc encore une fois je vous rappelle ce que j'ai dit tout à l'heure, jusqu'à présent nous avons toujours accepté la sortie des communes non câblées, là je laisserai chacun libre et je trouve que les arguments avancés sont surprenants de la part d'une commune, enfin qu'une commune argue d'un sondage réalisé en ville qui n'a pas eu lieu et qu'un Conseil Municipal a voté là-dessus, je trouve ça choquant.

Monsieur Denis FAIST : Toujours Monsieur FAIST. Ils ne sont pas câblés mais ils vont pouvoir voir Yvelines 1^{ère} sur FREE.

Monsieur AMADEI : oui.

Monsieur Denis FAIST : Donc quelle décision, quelle position adopter ?

Monsieur AMADEI : Absolument.

Monsieur Denis FAIST : S'ils sortent cela induit-il l'éventuelle sortie d'autres communes ?

Monsieur AMADEI : Non, alors de toute façon moi personnellement je voterai contre la sortie exceptionnellement par rapport à ce que l'on faisait dans les mandats précédents. Là je suis vraiment sidéré par les attendus.

Dans les mandats précédents, le Comité votait pour le retrait des communes lorsqu'elles argumentaient par le fait qu'elles n'étaient pas câblées et ne seraient jamais câblées et donc il n'y avait pas pour elles d'intérêt à rester dans le Syndicat.

Monsieur Denis FAIST : Ce qui est faux puisqu'ils vont recevoir le câble dans la phase 2 du Département.

Monsieur AMADEI : Mais ils n'auront pas forcément la télévision par câble.
Bien cher ami.

Monsieur Laurent RIBAUT : Pour mémoire je ne suis pas sûr de m'en souvenir mais quelles seraient les incidences budgétaires pour chacune de nos villes de l'éventuelle sortie de Chanteloup ?

Monsieur AMADEI : Très marginal.

Monsieur Laurent RIBAUT : je vais jusqu'au bout du raisonnement. Il me semble que nous sommes en train de passer progressivement d'un financement pour les communes câblées à la prise au nombre d'habitants, ça veut dire qu'ils devraient théoriquement rentrer dans le calcul du nombre d'habitants.

Monsieur AMADEI : Ils vont progressivement rentrer dans le calcul du nombre d'habitants de la même manière que toutes les communes non câblées comme Carrières-sous-Poissy par exemple.

Cette décision a été prise lors du débat d'orientation budgétaire d'il y a 2 ans.

Monsieur Laurent RIBAUT : C'était les décisions prises il y a 2 ans pour anticiper le fait qu'Yvelines 1^{ère} ne sera plus uniquement sur le câble. Le financement ne doit plus être lié au câble. Ça veut dire que à terme y'a une incidence budgétaire.

Monsieur AMADEI : Oui.

Un délégué demande : D'accord, on a le montant ?

Monsieur AMADEI : Non de toute façon à l'heure actuelle c'est 351 euros, mais il est clair que à terme se sera plus important, puisque Chanteloup-les-Vignes est une commune d'une dizaine de milliers d'habitants donc l'incidence ne sera pas négligeable. Donc personnellement je voterai contre le retrait.

Bien mes chers collègues nous allons procéder au vote.

Nous avons 42 personnes, 42 votants. 38 personnes présentes et 4 procurations.

Procurations de Monsieur LAMY pour Monsieur FAVREAU ; de Monsieur ESCRINIER à Madame PADIOU ; de Madame GEHIN à Madame DUPONCHEL et de Monsieur GOURNAC pour moi-même.

Vous êtes d'accord Monsieur le Directeur ?

Monsieur BEURÉ : Tout à fait c'est bon.

Monsieur AMADEI : Alors qui vote pour le retrait de la commune de Chanteloup-les-Vignes.

Qui s'abstient ? 10. Qui vote pour ? 15. Qui vote contre ? 17.

Donc la sortie de la commune de Chanteloup-les-Vignes est rejetée.

REPLACEMENT D'UN MEMBRE DU BUREAU

Monsieur AMADEI : Alors nous avons maintenant mes chers collègues à désigner un remplaçant.

Quelque chose qu'on aurait dû faire depuis des lustres et qu'on a négligé, le remplacement d'un membre du bureau du syndicat intercommunal.

Il fait suite au départ de Monsieur FREYCENET de la commune de Marly-le-Roi, qui était délégué et assesseur et qui a donc présenté il y a quelque temps sa démission au SIDECOM.

Nous avons donc pensé au fait qu'il représentait le SIDECOM à Yvelines 1^{ère}, là le nécessaire avait été fait. Mais il nous avait échappé, il avait échappé à l'administration qu'il était également assesseur du Syndicat.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un assesseur.

Mes chers collègues, y a-t'il des candidats ?

Monsieur VINTRAUD : Monsieur le Président, Abel VINTRAUD, j'avais effectivement été élu au conseil d'administration d'Yvelines 1^{ère} en remplacement de Monsieur FREYCENET donc si éventuellement l'assemblée veut bien moi, je n'ai pas de problème pour également être assesseur au Bureau.

Monsieur AMADEI : Y'a-t'il d'autres candidats ?

Madame Manuela MARIE : Est-ce que vous pouvez expliquer un peu mieux le rôle de cet assesseur ?

Monsieur AMADEI : Un assesseur fait parti du Bureau donc il siège lors des réunions de Bureau pour discuter. Par exemple le dernier Bureau qu'on a réuni, a travaillé sur la fameuse pré-étude, sur la fameuse étude. Voilà.

Monsieur Laurent SIBILLE : Dans le rapport présenté aux conseils municipaux, il est indiqué qu'il n'y a pas eu de réunions de Bureau, hors y'en a eu.

Monsieur AMADEI : Y'en a eu une puisque tu étais là non ? Il y a très peu de réunions de Bureau.

Bien alors qui est candidat ?

Madame MARIE et Monsieur VINTRAUD.

Eh bien nous allons donc voter, vous avez prévus des bulletins de vote ?

Ah oui par définition un vote est secret avec une urne.

Sauf si l'on vote à l'unanimité mais là y'a deux candidats donc, sauf si un de vous deux se désiste, auquel cas sinon, il faut un vote secret.

Un délégué intervient : Parce que le nombre est bloqué ou il peut il y en avoir un autre de plus ?

Monsieur AMADEI : Il peut y avoir autant de candidats que l'on veut.

Un vote sur une personne est par définition un vote à bulletin secret.

Cela étant, on peut repousser à la prochaine fois si vous voulez puisque effectivement on n'avait pas prévu d'urne.

Bien, mes chers collègues plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne ne demande la parole, la séance est levée.

Sans autre question, la séance est levée à 20 heures 20 minutes.